



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 avril 2003
Français
Original: anglais

Lettre datée du 9 avril 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Gouvernement rwandais a eu l'occasion, en mars 2003, de porter à l'attention du Conseil de sécurité l'inquiétude que lui inspire la dégradation de la situation sur le plan de la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo par suite du déploiement néfaste et massif des troupes ougandaises dans la région.

Le Gouvernement rwandais a observé avec une profonde consternation les horribles massacres de populations innocentes perpétrés le 3 mars 2003 dans ces régions contrôlées par les forces ougandaises et leurs alliés.

On se souviendra que ce déploiement des troupes ougandaises est contraire aux dispositions des accords de Lusaka et de Pretoria et a lieu avec la connivence du Gouvernement de Kinshasa dont les troupes ont également été déployées dans les positions naguère tenues par les forces rwandaises avant leur retrait total du Congo. Cela a été fait en violation des plans de désengagement de Kampala et de Harare.

Le Gouvernement rwandais a également été amené à signaler au Conseil de sécurité l'exacerbation des tensions entre les communautés locales du fait de la politique factieuse que l'Ouganda ne cesse de fomenter dans l'est de la République démocratique du Congo.

En réaction à la déclaration du Président du Conseil de sécurité à la presse le 8 mars 2003, le Gouvernement rwandais tient à dire qu'il désapprouve le mandat confié par le Conseil de sécurité à l'Ouganda pour assurer la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, uniquement du fait que ses forces sont déployées sur le terrain.

L'Ouganda devrait au contraire être invité à assumer la responsabilité des massacres commis dans la zone de l'Ituri et être fermement invité à se retirer de la République démocratique du Congo sans aucun retard supplémentaire.

Le Rwanda réaffirme qu'il rejette la Commission de pacification de l'Ituri qui est contraire à l'Accord de Lusaka et cherche à permettre à Kinshasa de réaffirmer son autorité dans l'Ituri, aussi longtemps que le dialogue intercongolais n'aura pas été pleinement mis en route. L'Ouganda, qui est le fauteur de tous les conflits dans l'Ituri, ne saurait être autorisé à définir les grandes lignes et les moyens de la pacification de l'Ituri.



Le Gouvernement rwandais réaffirme qu'un déploiement rapide d'une force neutre dans l'est de la République démocratique du Congo, en particulier dans tous les points stratégiques tenus par les troupes ougandaises et leurs alliés, serait, à son avis, l'option la meilleure que le Conseil de sécurité devrait envisager pour tenter de résoudre la crise. La Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo (MONUC) et le Mécanisme de vérification par une tierce partie devraient, dans l'intervalle, être autorisés à prendre le contrôle de tous les aéroports et ports de l'est de la République démocratique du Congo afin de contrecarrer le réapprovisionnement et l'infiltration des forces.

Le Gouvernement rwandais confirme sa volonté de coopération pour que les protagonistes congolais surmontent les obstacles qui subsistent sur la voie de la mise en place des institutions de transition. Le Rwanda se félicite de toutes les initiatives que prend la communauté internationale dans le même esprit et, en particulier, la création de mécanismes de sécurité pour les institutions de transition.

Je vous serais obligé de faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Stanislas **Kamanzi**
